

AFFAIRE No 9 - RENFORCEMENT DU RADIER DU CANAL DES PATATES A DURAND  
(2EME TRANCHE) - APPROBATION DU D.C.E. - AUTORISATION  
DE LANCER L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Direction Départementale de l'Equipement m'a transmis le D.C.E. de réfection du radier du Canal des Patates à Durand (2ème tranche), entre les ponts Bellay et le littoral, sur une longueur de 1 100 m.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- \* à solliciter les subventions auprès des différentes instances, ainsi que l'emprunt correspondant ;
- \* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis, en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

~~SECRET~~

~~SECRET~~

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Il s'agit de continuer la réfection de ce canal, jusqu'à la route littorale.

Ces travaux sont urgents et indispensables, compte tenu de l'usure actuelle de ce radier, à cet endroit. Ils consisteront à mettre en oeuvre un revêtement en béton de 50 cm d'épaisseur, ancré dans l'ancien ouvrage.

Commission des Finances

L'opération est estimée à 10 000 000 F. Elle sera financée par :

- une subvention de l'Etat ..... à hauteur de 50 %,
- une subvention du F.I.D.O.M. .... à hauteur de 10 %,
- une subvention du Département ..... à hauteur de 10 %,
- un emprunt communal ..... à hauteur de 30 %.

La Commission émet un avis favorable. Il s'agit d'un financement particulièrement intéressant.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.